



CONF/AG(2025) REC3

<p align="center">Conference of INGOs of the Council of Europe</p>	<p align="center">Conférence des OING du Conseil de l'Europe</p>
<p align="center">Recommendation on “Combating gender bias and promoting women's rights in artificial intelligence and Sciences”</p>	<p align="center">Recommandation « Combattre les biais de sexe et promouvoir les droits des femmes dans l’intelligence artificielle et les sciences »</p>
<p align="center">(approved by written procedure following its presentation at the General Assembly on 9 April 2025)</p>	<p align="center">(approuvée par procédure écrite à l’issue de sa présentation à l’Assemblée Générale le 9 avril 2025)</p>
<p>The Conference of INGOs calls on member states to defend and promote gender equality through appropriate regulation of all stages of artificial intelligence,</p>	<p>La Conférence des OING demande aux Etats membres de défendre et promouvoir l’égalité de genre par une régulation appropriée de toutes les étapes de l’intelligence artificielle,</p>
<p>The Conference of International Non-Governmental Organisations of the Council of Europe, meeting in Strasbourg.</p>	<p>La Conférence des Organisations Internationales Non Gouvernementales du Conseil de l’Europe, réunie à Strasbourg,</p>
<p>Referring to the Universal Declaration of Human Rights, the Convention for the Protection of Human Rights and Fundamental Freedoms and the case law of the European Court of Human Rights, the revised European Social Charter, the International Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women, the Convention on Preventing and Combating Violence against Women and Domestic Violence, the Framework Convention on Artificial</p>	<p>Se référant à la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme, à la Convention de Sauvegarde des Droits de l’homme et des libertés fondamentales et à la jurisprudence de la Cour Européenne des Droits de l’Homme, à la Charte Sociale Européenne révisée, à la Convention Internationale sur l’Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l’égard des Femmes, à la Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l’égard des femmes et la violence domestique, à la Convention cadre sur l’intelligence artificielle,</p>

<p>Intelligence, Human Rights, Democracy and the Rule of Law,</p> <p>Referring to the commitments made at the Reykjavik Summit by the 46 Heads of State and Government on May 17, 2023, to the Strategy for Gender Equality 2024-2029, to the Recommendation on Preventing and Combating Sexism CM/Rec(2019)1, to the European Ethical Charter for the Use of Artificial Intelligence in Judicial Systems (European Commission for the Efficiency of Justice, December 3-4, 2018), to the Declaration on the use by public authorities of computer-assisted decisions or artificial intelligence in the field of social services (Committee of Ministers, 17 March 2021), to the Resolution “Seizing the opportunities offered by safe, secure and trustworthy artificial intelligence systems for sustainable development” (UN, AG/112588, March 21, 2024),</p> <p>Affirms the universal existential threat of artificial intelligence, despite its benefits in many fields,</p> <p>Affirms that artificial intelligence, reproduces gender stereotypes and gender biases in the writing of algorithmic codes, distorting equality between genders,</p> <p>Recalls that gender equality is a universal value, that these instruments affirm the non-negotiable nature of human rights, enshrined in international and European treaties and various other texts, which prohibit all discrimination, inequality and gender-based violence and demand the promotion of real gender equality in all fields, including that of artificial intelligence,</p>	<p>les droits de l’homme, la démocratie et l’Etat de droit,</p> <p>Se référant aux engagements pris au Sommet de Reykjavik par les 46 chefs d’Etats et de Gouvernements le 17 mai 2023, à la Stratégie pour l’égalité de genre 2024-2029, à la Recommandation sur la prévention et la lutte contre le sexisme CM/Rec(2019)1, à la Charte éthique européenne d’utilisation de l’intelligence artificielle dans les systèmes judiciaires (Commission Européenne pour l’Efficacité de la Justice, 3-4 décembre 2018), à la Déclaration sur l’utilisation par les autorités publiques de décisions assistées par ordinateur ou par l’intelligence artificielle dans le domaine des services sociaux (Comité des Ministres, 17 mars 2021), à la Résolution « Saisir les possibilités offertes par des systèmes d’intelligence artificielle sûrs, sécurisés et dignes de confiance pour le développement durable » (ONU, AG/112588, 21 mars 2024),</p> <p>Affirme la menace existentielle universelle de l’intelligence artificielle malgré ses bienfaits dans de nombreux domaines,</p> <p>Affirme que l’intelligence artificielle reproduit dans l’écriture des codes algorithmiques des stéréotypes et préjugés genrés, faussant l’égalité entre genres,</p> <p>Rappelle que l’égalité de genre est une valeur universelle, que ces instruments affirment le caractère non négociable des droits de la personne humaine, consacrée par des traités internationaux et européens et divers autres textes, qui interdisent toutes les discriminations, les inégalités et les violences fondées sur le genre et exigent la promotion d’une égalité de genre effective en tout domaine y compris celui de l’intelligence artificielle,</p>
--	--

<p>Emphasises the essential role of the Council of Europe in promoting, in law and in practice, the development of gender equality in all fields,</p> <p>Gravely concerned to note that gender biases of artificial intelligence are not taken into account and combated in the appropriate manner,</p> <p>Recommends that artificial intelligence development teams be diversely composed and include women and minority groups in appropriate proportions,</p> <p>Recommends transparency and accountability on the part of developers and their organisations / institutions about the methods used to collect and code data, and all the processes put in place to ensure the above need for diversity,</p> <p>Emphasizes the importance of balanced and gendered data collection, representative of the full diversity of society to and avoid bias,</p> <p>Recommends that AI models be regularly tested and evaluated for gender</p> <p>. This evaluation should be carried out at every stage of the development process, from data collection to compilation , and throughout the use of such models. Corrective adjustment measures should be taken,</p> <p>Recommends education and awareness-raising for developers on the problems associated with gender bias in AI, with training on understanding the biases, as well as the best practices that need to be put in place to mitigate them,</p>	<p>Souligne le rôle essentiel du Conseil de l'Europe pour promouvoir en droit et dans les faits le développement de l'égalité entre femmes et hommes en tous domaines,</p> <p>Gravement préoccupée de constater que les préjugés de genre de l'intelligence artificielle ne sont pas réellement pris en compte et combattus de manière appropriée,</p> <p>Recommande que dans leur composition, les équipes de développement de l'intelligence artificielle reflètent la diversité et comprennent en proportion adéquate des femmes et membres de groupes minoritaires,</p> <p>Recommande la transparence et la responsabilité des développeurs et leurs organisations / institutions quant aux méthodes utilisées pour collecter et coder les données, et l'ensemble des process mis en place pour assurer le besoin de diversité ci-dessus,</p> <p>Souligne l'importance de réaliser des collectes de données équilibrées et genrées représentatives de toute la diversité de la société pour combattre et éviter les biais,</p> <p>Recommande que les modèles d'IA soient régulièrement testés et évalués quant aux préjugés et la discrimination y compris intersectionnelle. Cette évaluation doit avoir lieu à chaque étape du processus de développement, de la collecte à la compilation de données, le déploiement, la maintenance et tout au long de l'utilisation de ces modèles. Des mesures correctives d'ajustement doivent être apportées,</p> <p>Recommande l'éducation et la sensibilisation des développeurs et du grand public aux problèmes liés aux biais de sexe dans l'IA avec une formation sur la compréhension des biais, ainsi que sur les meilleures pratiques qui doivent être mises en place pour les atténuer,</p>
---	--

Insists on the need to educate girls and marginalized groups and give them access to the sciences, to AI professions and to decision-making positions in specialised companies, and to ensure that developers of AI and data curation receive a thorough training in gender equality issues,

Recommends that victims of AI-related gender crimes should have access to a non-stereotyped justice system that enables them to exercise their rights; in the case of AI-related discrimination, the burden of proof should be on those responsible for the design of the AI,

Urgently calls on the bodies of the Council of Europe and its member states, in the face of the current worrying situation for human rights and equality, to take all measures to preserve the existing gains in gender equality and, the fundamental rights of women, and to act for their effective application, a condition of democracy and the rule of law on the European continent and throughout the world,

To this end, calls on all INGOs with participatory status with the Council of Europe to unite and work for the defense, application and development of de jure and de facto gender equality, taking an intersectional approach, this universal fundamental right requiring to be respected and promoted in all areas.

Insiste sur la nécessité de l'éducation et l'accès des filles et groupes marginalisés aux sciences, aux métiers de l'IA et aux fonctions de décisions dans les entreprises spécialisées, et veiller à ce que les développeurs de l'IA et de la curation de données soient bien formés aux questions d'égalité des genres,

Recommande que les victimes d'infractions sexistes liées à l'IA aient accès à un système judiciaire exempt de stéréotypes de genre, leur permettant l'exercice de leurs droits ; en cas de discrimination liée à l'IA, la charge de la preuve doit incomber aux concepteurs de l'IA,

Demande de toute urgence aux organes du Conseil de l'Europe et aux Etats membres, face à cette situation très préoccupante pour les droits humains et l'égalité, de prendre toutes les mesures pour préserver les acquis existants en matière d'égalité de genre et des droits fondamentaux des femmes, et d'agir en faveur de leur effectivité en pratique, qui est une condition de la démocratie et de l'État de droit sur le continent européen et dans le monde,

Appelle à cet effet, toutes les OING dotées de statut participatif auprès du Conseil de l'Europe à s'unir et à œuvrer pour la défense, l'application et le développement de l'égalité des genres en droit et en fait, avec une approche intersectionnelle, ce droit fondamental universel étant à respecter et à promouvoir en tous domaines.